

ECT BIO TOP 35

Elaboration conforme à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié transposant la directive 91/155/CEE et au règlement REACH

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit :	ECT BIO TOP 35
Utilisation du produit :	Bactéricide, algicide, fongicide pour eaux industrielles (pour plus de détails, se reporter à la fiche technique)
Distributeur :	EAUX COLLECTIVES & TRAITEMENTS 80, avenue Impasse de SERPOLET, ZAC ATHELIA II 13600 LA CIOTAT Tél : 04 94 87 53 96 Fax : 04 94 87 60 92 Mail : ect@ectfrance.com
Appel d'urgence :	INRS / ORFILA Tél : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Corrosif.

Effets pour la santé de l'homme et pour l'environnement, mauvais usages :

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Préparation aqueuse d'isothiazolones stabilisée.

Composants contribuant aux dangers :

Nom	N° CE	N° CAS	Concentration	Symbole de danger	Phrase de risque
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	-	55965-84-9	> 0,6% et < 2,5%	T, N	23-24-25- 34-43-50-53
Nitrate de magnésium	233-826-7	10377-60-3	< 20%	O, Xi	8-36-38

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Oter les vêtements souillés. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion : Faire boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

ECT BIO TOP 35

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée.

Méthode particulière d'intervention : Evacuer le personnel à l'abri des fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retenir les eaux d'extinction.

Produits de combustion : Gaz toxiques (chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, monoxyde de carbone).

Équipement spécial de protection : Combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Ventiler les locaux. Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les puits. Ne pas faire pénétrer dans les sols.

Méthode de nettoyage :

Contenir et collecter à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, terre, vermiculite) et mettre dans des conteneurs spéciaux pour élimination comme résidus dangereux (voir point 13) puis désactiver les surfaces contaminées au moyen d'une solution aqueuse à 5% de bicarbonate de soude et 5% d'hypochlorite de sodium à raison de 10 volumes de solution par volume de rejet. Laisser agir 30 minutes.

Laver à grande eau puis collecter les effluents pour traitement conformément aux réglementations locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Des douches et des équipements de lavage oculaire doivent être installés dans les zones d'exposition possibles. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage : Stocker, dans l'emballage d'origine, fermé, dans un endroit bien aéré et sur un sol imperméable formant cuvette de rétention, à l'écart de la chaleur, des matières oxydantes, réductrices et des amines.

Emballages contre-indiqués : Acier.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition : Valeur Limite d'Exposition à court terme (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)) : VLE = 0,23 mg/m³.

Précautions/Mesures techniques : Assurer une ventilation suffisante en particulier dans des lieux confinés.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire autonome certifié (89/656/CEE, 89/686/CEE) en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : Porter des gants en caoutchouc butyle ou nitrile ou en PVC (épaisseur supérieure à 1 mm).

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection à coquilles fermées (ANSI Z87.1).

Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison de protection résistant aux produits chimiques et des bottes.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation.

ECT BIO TOP 35

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Liquide limpide
Couleur :	Vert à bleu
Odeur :	Amère
pH tel que à 20°C :	4,0 ± 0,5
Température de congélation :	- 3°C
Température d'ébullition :	≈ 100°C
Point d'éclair :	Non concerné
Température d'auto-inflammabilité :	Non concerné
Propriétés comburantes :	Non concerné
Densité à 20°C :	1,03 ± 0,02
Miscibilité à l'eau :	En toute proportion

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Températures au dessus de 55°C, gel.

Matières à éviter : Amines, agents oxydants forts, agents réducteurs forts.

Produits de décomposition dangereux : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

DL₅₀ par voie orale, rat : 457 mg/kg (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

DL₅₀ par voie cutanée, lapin : 660 mg/kg (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

CL₅₀ par inhalation, rat : 0,33 mg/l/4 h (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

Contact avec la peau : Corrosif (lapin).

Contact avec les yeux : Corrosif (lapin).

Sensibilisation : Sensibilisant (cochon d'Inde).

Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction, tératogénicité : Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction, non tératogène.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas faire pénétrer dans les eaux usées, les eaux de surface et la nappe phréatique.

Catégorie de pollution des eaux 3 (classification propre) : Très polluant.

96 h CL₅₀ (poisson : Truite Arc-en-ciel) = 0,19 mg/l (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

96 h CL₅₀ (poisson : Crapet Arlequin) = 0,28 mg/l (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

48 h CE₅₀ (daphnie) = 0,16 mg/l (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

CE₅₀ (algue marine : Skeletonema costatum) = 0,003 mg/l (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

CE₅₀ (algue : Selenastrum capricornutum) = 0,018 mg/l (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)).

ECT BIO TOP 35

Possibilité d'effet toxique sur les boues activées de décantation à une concentration supérieure à 400 mg/l.

Mobilité : Soluble dans l'eau.

Persistance et dégradabilité (5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one) :

Facilement biodégradable : Demande en oxygène (procédé OECD 301 D), degré d'élimination supérieur à 60%.

Biodégradation par périodes de demi-vie (métabolisme aquatique) :

T_{1/2} (anaérobie) = 4,8 h.

T_{1/2} (aérobie) = 17,3 h.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Résidu du produit : Les résidus sont généralement classés comme des déchets spéciaux et sont réglementés par l'autorité responsable pour leur élimination.

Emballages :

Les emballages contaminés doivent être considérés comme des résidus chimiques.

Les emballages propres doivent être considérés en vertu des législations locales (recyclage, réutilisation).

Réglementations des déchets :

Arrêté du 04/01/85 (JO du 16/02/85).

Décret 94-609 du 13/07/94 (JO du 21/07/94).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA
N° ONU	2922		
Classe	8		
Nom d'expédition	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.		Corrosive liquid, toxic, n.o.s.
Groupe d'emballage	II		
Polluant marin	-	Non	-
Information complémentaire	5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one en solution		5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one, solution

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification et l'étiquetage du produit sont conformes à l'arrêté du 20 avril 1994 modifié transposant la directive 67/548/CEE pour les substances et à l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la directive 1999/45/CE pour les préparations.

Étiquetage :

Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1).

Symbole, indication de danger : C Corrosif.

Phrases de risque :

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52-53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ECT BIO TOP 35

Conseils de prudence :

- S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
- S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S 61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.
-

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des phrases R des composants du point 2 :

- R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 23-24-25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R 34 Provoque des brûlures.
- R 36-38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 50-53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Recommandations :

Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.